

PROPRIÉTAIRES & INVESTISSEURS

TRAVAUX DE RAVALEMENT?
VOUS ÊTES AIDÉS!



UNE AIDE FINANCIÈRE
ET TECHNIQUE
POUR VOS TRAVAUX
DE RAVALEMENT DE FAÇADE
EN CENTRE-VILLE DE TRÉGUIER

Renseignez-vous



02 96 05 93 50

info.habitat@lannion-tregor.com

www.pih-lannion-tregor.com

C'est vraiment
le moment!



Permanence sur RDV à la Maison France Service
de Tréguier ou à la Maison communautaire
de Lannion, 7 boulevard Louis Guilloux.

MEDIAPILOTE (06 30 18 31) NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

PROPRIÉTAIRES & INVESTISSEURS

TRAVAUX DE RAVALEMENT?
VOUS ÊTES AIDÉS!



UNE AIDE FINANCIÈRE
ET TECHNIQUE
POUR VOS TRAVAUX
DE RAVALEMENT DE FAÇADE
EN CENTRE-VILLE DE TRÉGUIER



CONSEILS
TECHNIQUES



AIDES
FINANCIÈRES

Avec l'OPAH-RU, revalorisons nos centres-villes
Gant an OPGT AK, adfichomp kreiz hon c'hêriou

Propriétaire occupant ou investisseur ? Recevez une aide financière et technique pour vos travaux de ravalement de façade



© Photo : L'Atelier Urbain

LES IMMEUBLES CONCERNÉS

62

 immeubles concernés

Il s'agit des **façades sur rue** des immeubles qui n'ont pas été ravalés au cours des 10 dernières années et dont l'état de propreté nécessite une intervention. La liste de ces immeubles figure dans l'arrêté municipal de ravalement consultable :

- en mairie de Tréguier
- au Point Info Habitat
- sur le site internet du Point Info Habitat www.pih-lannion-tregor.com

CENTRE-VILLE DE TRÉGUIER



■ Immeubles éligibles

DES CONSEILS TECHNIQUES PERSONNALISÉS, AVEC L'APPUI D'UN ARCHITECTE DU PATRIMOINE

Les travaux éligibles à l'aide doivent faire l'objet d'un **projet d'ensemble de réfection des façades**. Il s'agit des travaux de :

- Nettoyage, réfection et rejointoiement des façades en pierre de taille, enduits à la chaux, peintes ou badigeonnées.
- Restauration des façades en pans de bois, y compris l'étude préalable aux travaux.
- Restauration et installation des menuiseries et de volets extérieurs.
- Réfection et reprise des éléments de modénatures : bandeaux, corniches, etc.

DES AIDES FINANCIÈRES ATTRACTIVES, sans conditions de ressources

► Dans un délai de 15 mois

à partir de la notification aux propriétaires de l'arrêté municipal*

Subvention LTC + Ville : **50 %** des travaux HT, dans la limite d'un plafond / m² / typologie de façade

► Dans un délai compris entre 16 et 21 mois

à partir de la notification aux propriétaires de l'arrêté municipal d'injonction

Subvention LTC + Ville : **30 %** des travaux HT, dans la limite d'un plafond / m² / typologie de façade

*Prorogation possible pour les monuments historiques et les situations particulières

DES AIDES CUMULABLES, sous conditions de ressources

- **Des aides de la Région** au titre des Petites Cités de Caractère®
- **Des déductions fiscales** au titre de la Fondation du patrimoine
- **Des aides de l'État (DRAC)**